

1965-1970 serait de 5 p. 100. En même temps, il a reporté ses projections jusqu'au milieu de la prochaine décennie et a estimé que le potentiel de production au cours de la période 1970-1975 augmenterait selon un taux de croissance annuel de  $4\frac{3}{4}$  p. 100 en moyenne. L'objectif de 5 p. 100 d'ici 1970 comporte un taux de croissance moyenne, sur la base du produit national brut (P.N.B.) réel par habitant de 3.2 p. 100 par an entre 1966 et 1970. Fondé sur une stabilité raisonnable des prix, le P.N.B. total pourrait, selon les prévisions, augmenter d'environ 4,500 millions par an en moyenne au cours de l'évolution économique conduisant au potentiel de production de 1970.

On peut considérer que les objectifs de croissance sont la résultante d'objectifs à atteindre du côté de la croissance de l'emploi d'une part et de la croissance de la productivité d'autre part. Ainsi, pour la période 1965-1970, l'objectif de 5 p. 100 comprend un taux annuel moyen de croissance de plus de  $3\frac{1}{4}$  p. 100 pour l'emploi global et de  $1\frac{3}{4}$  p. 100 pour la productivité. De la même façon, on a fixé l'objectif de 1970-1975 à un taux annuel moyen de croissance de l'emploi de  $2\frac{1}{4}$  p. 100 et à un taux annuel moyen de croissance de la productivité de 2 p. 100.

**Stabilité raisonnable des prix.**—Le Conseil définit la stabilité des prix de la façon suivante:

«... un changement annuel moyen dans les prix et les coûts d'ici 1970 ne dépassant pas les limites des oscillations enregistrées au cours des dix dernières années (1953-1963) correspondrait à la réalisation d'une stabilité satisfaisante des prix et des coûts. Au cours de ces dix ans, par exemple, les augmentations annuelles moyennes des prix à la consommation et des prix de l'ensemble des biens et services produits au Canada ont été de 1.4 et de 2 p. 100 respectivement, mais il y a eu d'année en année de légères fluctuations autour de ces moyennes. ... La réalisation de cet objectif au Canada dépendra d'une façon décisive du comportement des prix sur le plan international et, en particulier, aux États-Unis.»

Au cours de l'expansion de 1961 à 1966, il y a eu une assez longue période de bonne tenue du point de vue de la stabilité des prix et des coûts. La hausse des prix n'est devenue soutenue et généralisée qu'au moment où l'excédent de capacité de production eût été résorbé et que la production se fût rapprochée de son potentiel, à une époque où la demande finale s'accroissait à une allure exceptionnellement rapide vers la fin de 1965 et le début de 1966. L'indice synthétique des prix du P.N.B. a augmenté au taux de 4.6 p. 100 entre 1965 et 1966. Au cours de 1966, les pressions sur les prix et les coûts se sont relâchées.

Dans ses projections calculées jusqu'en 1970, le Conseil avait établi comme hypothèse que l'indice des prix du P.N.B. augmenterait à un taux annuel moyen de 2 p. 100. Il a dit que c'était la condition inhérente à la réalisation harmonieuse d'un degré satisfaisant de stabilité des prix et des coûts dans un avenir à moyen terme, tout au moins dans des conditions de stabilité raisonnable des prix à l'étranger, particulièrement aux États-Unis. Un tel taux moyen d'augmentation des prix impliquerait que certains éléments de la demande (dépenses publiques, habitation, et investissements des entreprises en installations et équipement) augmenteraient plus rapidement que l'ensemble, et que les augmentations des prix à la consommation et des prix à l'exportation et à l'importation seraient légèrement inférieures. Le Conseil a ajouté:

«Nous reconnaissons que ce degré de stabilité des prix et des coûts serait extraordinairement difficile à maintenir dans une situation de forte demande et d'emploi très généralisé, comme l'a d'ailleurs amplement démontré l'expérience des trois dernières années. Toutefois, nous persistons à le considérer comme l'un des grands objectifs auxquels nous devons continuer de viser dans la conduite de nos affaires économiques, en concentrant nos efforts de façon particulière sur des politiques à plus long terme tendant à la solution de nos grands problèmes structurels et régionaux, c'est-à-dire susceptibles de faciliter la réalisation cohérente de nos objectifs dans les domaines de l'emploi et des prix.»

**Situation viable de la balance des paiements.**—Après avoir soigneusement réexaminé toute la question en 1967, le Conseil en est venu à la conclusion que l'objectif fixé en 1964 en égard à la balance des paiements avait été formulé avec justesse en termes